
Les principes généraux du droit

- Thème n°5 -

CE Sect. 1944, Dame Veuve Trompier-Gravier : **IMPORTANT**

- Affirmation du **principe du respect des droits de la défense** sans parler explicitement de « principes généraux du droit ».
- L'administration est obligée, avant d'édicter un acte administratif, de respecter les droits de la défense

CE Ass. 1945, Aramu : **IMPORTANT**

- Consécration du PGD des droits de la défense.
- Pour la 1^{re} fois, le CE évoque l'expression de « **principes généraux du droit applicables même en l'absence de texte** »

CE Ass. 1948, Société du journal L'Aurore : **IMPORTANT**

- Consécration du **PGD de non-rétroactivité des actes administratifs**

CE Ass. 1950, Dame Lamotte : **IMPORTANT**

- Consécration du **PGD selon lequel tout acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir**, même si aucun texte ne prévoit ce recours.

CE Sect. 1950, Quéralt :

- Consécration du PGD selon lequel les administrés peuvent saisir le supérieur hiérarchique pour contester une décision prise par une autorité administrative

CE Sect. 1951, Société des concerts du Conservatoire : **IMPORTANT**

- Consécration du **PGD d'égalité d'accès des usagers au service public.**

CE Ass. 1954, Barel : **IMPORTANT**

- Le CE consacre le **PGD d'égalité de l'accès de tous les Français aux emplois et fonctions publiques**

En l'espèce, l'administration avait refusé à un candidat de participer à un concours en raison de ses opinions communistes. Ce refus a été annulé par le CE sur le PGD d'égalité d'accès aux emplois publics

CE Sect. 1959, Syndicat général des ingénieurs-conseils : **IMPORTANT**

- **Les PGD s'imposent à toute autorité administrative** (valeur supradécennale des PGD).
- Tout acte administratif doit donc respecter les PGD

CE Ass. 1970, Commune de Bozas :

- Le principe selon lequel le silence gardé par l'administration vaut décision de rejet est une règle de procédure à laquelle il est permis au pouvoir réglementaire de déroger

CE Ass. 1973, Dame Peynet : **IMPORTANT**

- Consécration du **PGD d'interdiction de licencier une femme – agent public – en raison de sa grossesse.**